



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Permis de construire

Question écrite n° 50424

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les vives inquiétudes des architectes suite à la parution dans diverses revues professionnelles d'articles relatifs à la réforme du permis de construire. En effet, ceux-ci relatent qu'un avant-projet de loi prévoyant notamment la réduction du champ du permis de construire est actuellement en cours d'élaboration dans les services du ministère. Ce texte proposerait d'exclure du champ d'application du permis de construire les constructions de moins de 250 mètres carrés. Cette situation qui annule ainsi le dernier recours obligatoire aux architectes a suscité les craintes les plus vives chez les membres de la profession. Non seulement une telle mesure serait de nature à porter un coup sévère à leur activité, déjà morose, mais elle apparaît susceptible de conduire à une diminution du contrôle préventif du respect des perspectives applicables en matière d'urbanisme et peut susciter des craintes en matière d'environnement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre et qui seraient de nature à rassurer tant l'ensemble des architectes inquiets sur l'avenir de leur profession que tous ceux qui tiennent à une qualité de l'urbanisme et de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50424

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1736